



► **Communiqué de presse**

## **AGRESSION D'UNE AESH : il y a urgence !**

Mardi 28 février 2023, une collègue AESH a été violemment agressée par un élève de 3ème du collège Monod à Ludres, à l'heure du déjeuner. Elle a reçu une chaise à la figure, des coups de poing et des coups de pieds, alors qu'elle se trouvait seule dans une salle à part avec cet élève. Après un passage aux urgences de Nancy, notamment pour un scanner, notre collègue en reste traumatisée.

Contrairement à ce que dit la communication institutionnelle, le **SNALC** affirme que les violences subies par les AESH sont loin d'être exceptionnelles. Le SNALC ne cesse de dénoncer les limites d'une inclusion scolaire au rabais, qui place les AESH mais aussi les autres personnels dans des situations invivables et intolérables, face à des enfants ingérables, incontrôlables, violents.

Le **SNALC** rappelle que certains enfants, de par la nature de leur handicap, relèvent de structures spécialisées, pour lesquelles ils ont d'ailleurs souvent des notifications, mais qui manquent cruellement de places. La question de l'inclusion doit se traiter au cas par cas, et ce n'est pas à des personnels de l'Éducation nationale maltraités et sous-payés que l'on peut faire porter la responsabilité des dysfonctionnements de la politique défailante de nos institutions.

Des AESH, qui gagnent en moyenne 850 € net par mois, ne doivent pas aller travailler la boule au ventre, mettre en danger leur intégrité physique, et même risquer leur vie en exerçant leurs missions.

Le **SNALC** apporte tout son soutien à notre collègue, et salue le courage du collégien qui s'est interposé et a permis de mettre fin aux violences. Son intervention a probablement permis d'éviter le pire.

Le **SNALC** rappelle qu'il demande depuis de nombreux mois la tenue d'États Généraux de l'inclusion scolaire, qui mettraient autour de la table toutes les parties prenantes, y compris les organisations syndicales représentatives des personnels. Ce sont ces derniers qui mettent en œuvre ladite politique et qui se prennent dans la figure tous ses dysfonctionnements, et ils ont jusqu'à présent été exclus de tous les échanges.

Paris, le 02 mars 2023

Contact :  
Danielle ARNAUD, secrétaire nationale chargée des contractuels ([aesh-avs@snalc.fr](mailto:aesh-avs@snalc.fr))